



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Secrétaire – trésorière adjointe de la susdite municipalité,**

QUE :-

Le Conseil de la susdite municipalité, lors de la séance régulière tenue le 5^{ième} jour de novembre 2018, a adopté le règlement no. 2018-08 « Règlement restreignant la circulation des camions et des véhicules outils sur les voies routières de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette »


Donné à Notre-Dame-de-la-Salette ce 6^{ième} jour de novembre 2018


Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le Conseil, le 6^e jour de novembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^{ème} jour de novembre 2018.


Secrétaire-trésorière adjointe